**Titre de la proposition**

*Utilisez une mise en page permettant une* ***lecture confortable du document :*** *page A4, Calibri 11 ou équivalent, interligne simple, marges 2 cm ou plus, numérotation des pages ; pour les tableaux et figures, minimum Calibri 9 ou équivalent. Le texte ici rédigé en gris est à supprimer.*

***La proposition détaillée doit (1) comporter un maximum de 20 pages,*** *y compris tableau récapitulatif des personnes impliquées, Gantt, tableau d’implication dans d’autres projets, tableau descriptif du budget ET sa justification scientifique, bibliographie;* ***(2) être obligatoirement au format PDF.*** *L’utilisation de liens hypertextes menant vers la bibliographie du projet, des figures, des CV, entre autres exemples, revient à ne pas respecter la limite des 20 pages applicable à l’ensemble des déposants et déposantes.*

***Les CV du coordinateur ou de la coordinatrice et du ou de la responsable scientifique de chaque éventuel partenaire sont à compléter en ligne à partir du site de dépôt*** [***IRIS***](https://iris.anr.fr/fr/login)***,*** *en se connectant chacun à son compte* [*IRIS*](https://iris.anr.fr/fr/login) *et en cliquant sur son nom/prénom en haut à droite de la page d’accueil, avant les date et heure de clôture de l’étape.*

*L’évaluation pouvant être réalisée par des personnalités non-francophones,* ***nous vous recommandons une rédaction en anglais, aussi bien concernant votre document scientifique que les CV complétés sur*** [***IRIS***](https://iris.anr.fr/fr/login)***.***

*La rédaction de votre proposition* ***doit permettre son évaluation selon les 3 critères d’évaluation définis dans le*** [***guide de l'AAPG2023***](https://anr.fr/fr/detail/call/aapg-appel-a-projets-generique-2023/)*« Qualité et ambition scientifique », « Organisation et réalisation du projet », « Impact et retombées du projet ».* ***Il est nécessaire de se reporter au*** [***guide de l’AAPG2023***](https://anr.fr/fr/detail/call/aapg-appel-a-projets-generique-2023/) ***afin d’en connaitre les sous-critères, différenciés selon l’instrument de financement choisi.***

*Les projets sont évalués sur la base des informations telles que complétées et déposées sur* [*IRIS*](https://iris.anr.fr/fr/login) *à date et heure de clôture, dans la limite des 20 pages concernant le document scientifique.* ***Aucune autre information que celles complétées et déposées à date et heure de clôture ne sera demandée aux coordinateurs / coordinatrices ou recherchées sur Internet.***

**Tableau récapitulatif des personnes impliquées dans le projet**

|  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **Partenaire** | **Nom** | **Prénom** | **Position actuelle** | **Rôle & responsabilités dans le projet (4 lignes max)** | **Implication sur la durée du projet (personne.mois)** |
| *Université X/ Société Y* | *T\_ \_ \_ \_* | *T\_ \_ \_ \_* | *Professeur* | *Coordinateur scientifique* *Tâches X, Y, Z* | *18* |
|  |  |  |  | *Responsable scientifique* *Tâche Z* |  |
|  |  |  | *Contrat postdoctoral à recruter dans le cadre du projet* |  |  |

*S’il s’agit d’un projet collaboratif – international (PRCI), ce tableau est à remplacer par :*

|  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **Country** | **University or Institution** | **Last Name** | **First Name** | **Current position** | **Role in the project** | **Involvement****(person.months)** |
|  |  |  |  | *Professor* | *Scientific coordinator**Tasks X, Y, Z* | *18* |
|  |  |  |  | *PostDoc to be hired in the frame of the project* |  |  |

**Evolution(s) éventuelle(s) de la proposition détaillée par rapport à la pré-proposition ou à l’enregistrement (PRCI)**

***Préciser et justifier*** *tout changement intervenu depuis la rédaction de la pré-proposition ou l’enregistrement du projet PRCI, en particulier concernant le montant d’aide demandé, les objectifs scientifiques et technologiques et la composition du consortium.*

***Rappel du critère d’éligibilité « conformité à la pré-proposition » :*** *La proposition détaillée doit décrire le même projet que celui présenté dans la pré-proposition. L’instrument de financement, le comité d’évaluation et le coordinateur / la coordinatrice sont obligatoirement les mêmes que dans la pré-proposition. Tout écart éventuel à la pré-proposition et toute modification budgétaire supérieure à 7% entre les deux étapes de l’appel doivent obligatoirement être justifiés en introduction du document scientifique. La pertinence de ces écarts éventuels est évaluée par les membres de comité sur la base de la justification qui en est donnée par les coordinateurs/coordinatrices en introduction du document scientifique. En cas d’écart jugé important, la proposition est déclarée inéligible* (Cf*.* [*guide de l'AAPG2023*](https://anr.fr/fr/detail/call/aapg-appel-a-projets-generique-2023/)*, section B.5.2.).*

# Contexte, positionnement et objectif(s) de la proposition

***Section en lien avec le critère d’évaluation « Qualité et ambition scientifique »***

## Objectifs et hypothèses de recherche

*Détailler les objectifs et les hypothèses de recherche ; décrire les verrous scientifiques et techniques à lever ; décrire éventuellement le ou les produits finaux développés, présenter les résultats escomptés. Préciser la plus-value du projet en termes d’apport scientifique, que ce soit en termes d’objet, de problématique et d’approche méthodologique, et en termes de production de connaissances visée.*

## Positionnement par rapport à l’état de l’art

*Montrer le caractère novateur du projet, son originalité –tant du point de vue des objectifs poursuivis que de la méthodologie - et son positionnement par rapport à l’état de l’art ; faire apparaître les contributions éventuelles des partenaires du projet à cet état de l’art; présenter d’éventuels résultats préliminaires; dans le cas d’une proposition s’inscrivant dans la continuité de projet(s) antérieur(s) déjà financé(s) par l’ANR ou par un autre organisme, fournir un bilan des résultats obtenus et décrire clairement les nouvelles problématiques posées et les nouveaux objectifs fixés au regard du/des projets antérieurs.*

## Méthodologie et gestion des risques

*Décrire précisément la méthodologie et sa pertinence pour l’atteinte des objectifs fixés ; détailler la gestion des risques scientifiques ; décrire le programme scientifique et justifier la décomposition en tâches du programme de travail en cohérence avec les objectifs poursuivis.*

* *Pour chaque tâche, décrire les objectifs, le programme détaillé des travaux, les livrables, les contributions des membres de l’équipe, les méthodes et les choix techniques, les risques et les solutions de repli envisagées (notamment au regard de la situation sanitaire actuelle). Illustrer par un diagramme de Gantt.*
* *Justifier la pertinence de la méthodologie en termes d’éthique, d’intégrité scientifique et de responsabilité sociale des sciences – et à ce titre notamment la prise en compte ou non de la dimension sexe et / ou genre -, et en termes de couverture disciplinaire (mono-trans-inter-disciplinarité).*
* *Préciser, le cas échéant, les conditions d’accès à une infrastructure de recherche (IR) ou très grande infrastructure de recherche (TGIR).*

*La méthodologie inclut également les pratiques de science ouverte, notamment : gestion des données, réutilisation de jeux de données existants, développement ou contribution à des logiciels libres, à des standards, adoption d’identifiants pérennes pour tous les produits de la recherche.*

**⚠ *Dans le cadre des projets PRCI,*** *il est impératif de renseigner la contribution scientifique des partenaires étrangers au même titre que celle des partenaires français.*

## Positionnement du projet par rapport aux enjeux de recherche de l’axe scientifique choisi

*Positionnement du projet par rapport aux enjeux de recherche de l’axe scientifique choisi (cf. §G. Axes scientifiques relatifs à l’appel à projets générique2023 dans le* [*texte de l’AAPG2023*](https://anr.fr/fr/detail/call/aapg-appel-a-projets-generique-2023/)*).*

**⚠ *Section d. uniquement applicable aux projets PRCI,*** *les autres projets ayant justifié leur positionnement dans la pré-proposition déposée en étape 1.*

# Organisation et réalisation du projet

***Section en lien avec le critère d’évaluation « Organisation et réalisation du projet »***

## Coordinateur ou coordinatrice scientifique et son consortium / son équipe

***S’il s’agit d’un projet collaboratif (PRC, PRCE, PRCI),***

* + *Présenter le coordinateur ou la coordinatrice scientifique, son expérience dans le domaine objet de la proposition (inclus le coordinateur ou la coordinatrice étranger.e dans le cadre d’un projet PRCI).*
	+ *Présenter les partenaires et leur complémentarité pour l’atteinte des objectifs : indiquer les différentes compétences envisagées pour mener le projet objet de la proposition, en précisant l’identité des scientifiques impliqué.e.s, l’identification des établissements auxquels ils ou elles sont rattaché.e.s, leur taux d’implication dans le projet, et tout autre élément permettant de juger de la qualité et complémentarité des partenaires et du caractère effectif de la collaboration.*
	+ *Compléter le tableau d’implication du coordinateur ou coordinatrice et du ou de la responsable scientifique de chaque partenaire dans d’autres projets régionaux, nationaux et internationaux, en cours.[[1]](#footnote-1)*

**Tableau d’implication du coordinateur ou coordinatrice et des responsables scientifiques des partenaires dans d’autres projets en cours**

|  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| Nom du ou de la participant.e au projet  | Personne.mois | Intitulé de l’appel à projets, agence de financement, montant attribué  | Titre du projet | Nom du coordinateur ou coordinatrice du projet | Date début - Date fin  |
|  |  |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |  |

**⚠ Les CV du coordinateur ou de la coordinatrice et du ou de la responsable scientifique de chaque partenaire sont à compléter en ligne, sur** [**IRIS**](https://iris.anr.fr/fr/login)**, avant les date et heure de clôture de l’étape.**

***S’il s’agit d’un projet jeune chercheur – jeune chercheuse (JCJC),***

* + *Présenter le coordinateur ou la coordinatrice scientifique, son positionnement au sein de son organisme ou laboratoire d’accueil pour la durée du projet, son expérience dans le domaine objet de la proposition, et son implication dans le projet (y compris son taux d’implication).*
	+ *Présenter l’équipe constituée autour du projet objet de la proposition : indiquer les différentes compétences envisagées pour mener le projet objet de la proposition, en précisant l’identité des scientifiques impliqué.e.s, l’identification des établissements auxquels ils ou elles sont rattaché.e.s et tout autre élément permettant de juger de la qualité et complémentarité des collaborateurs et collaboratrices et du caractère effectif de la collaboration.*
	+ *Montrer en quoi le projet objet de la proposition sera facteur de prise d’autonomie scientifique pour la jeune chercheuse ou le jeune chercheur coordinateur (prise de responsabilité, développement d’une thématique propre, développement d’une équipe, développement de la visibilité de la jeune chercheuse ou du jeune chercheur sur la scène internationale).*
	+ *Compléter le tableau d’implication du coordinateur ou de la coordinatrice dans d’autres projets régionaux, nationaux et internationaux, en cours. [[2]](#footnote-2)*

**Tableau d’implication du coordinateur dans d’autres projets en cours**

|  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| Nom du ou de la participant.e au projet  | Personne.mois | Intitulé de l’appel à projets, agence de financement, montant attribué | Titre du projet | Nom du coordinateur ou coordinatrice du projet | Date début - Date fin  |
|  |  |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |  |

**⚠ Le CV du coordinateur ou de la coordinatrice est à compléter en ligne, sur** [**IRIS**](https://iris.anr.fr/fr/login)**, avant les date et heure de clôture de l’étape.**

***S’il s’agit d’un projet de recherche mono-équipe (PRME),***

* *Présenter le coordinateur ou la coordinatrice scientifique, son expérience dans le domaine objet de la proposition, son implication dans le projet y compris en termes de taux d’implication.*
* *Présenter l’équipe : indiquer l’identité des membres de l’équipe impliqué.e.s dans le projet, leurs différentes compétences envisagées pour mener le projet objet de la proposition et tout autre élément permettant de juger de la qualité et complémentarité des membres de l’équipe, y compris leur statut et leur taux d’implication dans le projet. Décrire le positionnement de l’équipe ou équipe-projet dans le laboratoire et démontrer sa pérennité sur la durée du projet.*
* *Compléter le tableau d’implication du coordinateur ou de la coordinatrice dans d’autres projets régionaux, nationaux et internationaux, en cours. [[3]](#footnote-3)*

**Tableau d’implication du coordinateur ou coordinatrice dans d’autres projets en cours**

|  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| Nom du ou de la participant.e au projet  | Personne.mois | Intitulé de l’appel à projets, agence de financement, montant attribué | Titre du projet | Nom du coordinateur ou coordinatrice du projet | Date début - Date fin  |
|  |  |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |  |

**⚠ Le CV du coordinateur ou de la coordinatrice est à compléter en ligne, sur** [**IRIS**](https://iris.anr.fr/fr/login)**, avant les date et heure de clôture de l’étape.**

**⚠ Un projet PRME doit impliquer obligatoirement un minimum de 1.5 ETPR de personnels permanents** *: les enseignants-chercheurs (EC(PR/MCF) ou chercheurs (DR ou CR), les ingénieurs de recherche (IR) et ingénieurs d’étude (IE) permanents (y compris les ETPR du coordinateur ou la coordinatrice). Les émérites, même s’ils peuvent participer au projet PRME, ne sont pas comptabilisés. Pour les EC, le calcul se fait sur 100% de leur temps de recherche.*

## Moyens mis en œuvre et demandés pour atteindre les objectifs

*Décrire les moyens mis en œuvre et demandés pour atteindre les objectifs.*

* ***Justification scientifique et technique des moyens demandés*** *par grand poste de dépense et par partenaire,* ***en lien avec les objectifs de la proposition****.*
* *Présentation de la demande financière de chaque partenaire dans le tableau récapitulatif « Moyens demandés par grand poste de dépense et par partenaire »* ***en veillant à la cohérence de ces informations avec celles saisies sur le site de dépôt*** *et à la conformité au* [*règlement relatif aux modalités d’attribution des aides de l’ANR*](http://www.agence-nationale-recherche.fr/RF)*.*
* *Présentation du contexte en termes de moyens humains et financiers du projet au regard notamment d’autres projets en cours et d’éventuelles demandes de cofinancement en cours ou à venir.*
* *Dans l’éventualité d’un partenaire sur fonds propres, justification des moyens mobilisés par ledit partenaire pour réaliser les tâches lui incombant.*

**⚠***Le sous-critère d’évaluation « Adéquation des moyens mis en œuvre et demandés aux objectifs du projet » est un sous-critère ayant la même importance que tous les autres sous-critères.* ***Il est donc attendu un niveau de détail suffisant*** *du calcul des moyens demandés et leur justification scientifique.*

*Exemples : quel type de contrat de personnel non-permanent, durée, pour quelle tâche ? nature de l’équipement, pour quelle(s) tâche(s), pourquoi un achat plutôt qu’une location d’équipement ? des devis ont-ils été faits ? quel type de mission (dissémination, réunion de travail, acquisition de données sur le terrain, etc.), nationale / internationale, pour combien de personnes, combien de temps ?*

**⚠ *Dans le cadre des projets PRCI,*** *il est impératif de renseigner la présentation du coordinateur ou coordinatrice scientifique étranger.e, la présentation des partenaires étrangers et leurs données financières au même titre que les partenaires français.*

**Partenaire 1 : XXXXX**

Frais de personnel

*Coûts liés à l'emploi des chercheurs, ingénieurs, techniciens et autres personnels d'appui scientifique ; dans le cas d’un projet JCJC : décharge d’enseignement de la jeune chercheuse ou du jeune chercheur.* ***Justifications par rapport aux objectifs scientifiques***

Coûts des instruments et du matériel

*Coûts d’acquisition, d’amortissement ou de location d’un instrument ou matériel et des consommables scientifiques utilisés spécifiquement pour la réalisation du projet.* ***Justifications par rapport aux objectifs scientifiques***

Coûts des bâtiments et des terrains

*Coûts de location de nouveaux locaux et terrains ou d’aménagement de locaux et terrains préexistants pour les besoins du projet.* ***Justifications par rapport aux objectifs scientifiques***

Coûts du recours aux prestations de service (et droits de propriété intellectuelle)

*Coûts liés à l’achat de (1) licences, cessions de brevet, marques, logiciels, bases de données, droits d’auteur, etc. ; (2) prestation de service ; nécessaire à la réalisation du projet.* ***Justifications par rapport aux objectifs scientifiques***

Frais généraux non-forfaitisés

*Frais de mission des personnels permanents et non-permanents du projet ; frais d’organisation de colloques.* ***Justifications par rapport aux objectifs scientifiques***

**Partenaire 2 : XXXXX**

Frais de personnel

Coûts des instruments et du matériel

Coûts des bâtiments et des terrains

Coûts du recours aux prestations de service (et droits de propriété intellectuelle)

Frais généraux non-forfaitisés

**Partenaire N : XXXXX**

Frais de personnel

Coûts des instruments et du matériel

Coûts des bâtiments et des terrains

Coûts du recours aux prestations de service (et droits de propriété intellectuelle)

Frais généraux non-forfaitisés

***Moyens demandés par grand poste de dépense et par partenaire\****

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
|  | **Partenaire*****Intitulé*** | **Partenaire*****Intitulé*** | **Partenaire*****Intitulé*** | **Partenaire*****Intitulé*** |
| Frais de personnels, y compris éventuelle décharge d’enseignement dans le cadre JCJC |  |  |  |  |
| Coûts des instruments et matériels |  |  |  |  |
| Coûts des bâtiments et des terrains |  |  |  |  |
| Prestation de service et droits de propriété intellectuelle |  |  |  |  |
| Frais généraux non forfaitisés |  |  |  |  |
| Préciput pour un partenaire public / Frais d’environnement pour un partenaire privé \*\* |  |  |  |  |
| **Sous-total** |  |  |  |  |
| **Aide demandée** |  |

\*Les montants indiqués dans ce tableau devront être rigoureusement identiques à ceux saisis sur le site de dépôt de l’ANR. Si ces deux sources d’informations s’avéraient non concordantes, y compris si elles étaient mal renseignées ou manquantes, les informations saisies en ligne prévaudront sur celles développées dans le document scientifique.

\*\* Pour les Bénéficiaires à coût marginal, ces frais correspondent à un forfait de 13.5% des dépenses éligibles (hors préciput), dans la limite du plafond d’Aide accordé. Pour les Bénéficiaires à coût complet, ces frais sont calculés : d’une part, sur les dépenses de personnels et plafonnés pour cette part à 68% des dépenses de personnel ; d’autre part, sur les dépenses autres que de personnels, pour cette part à 7% des dépenses (hors frais d’environnement). Ces frais d’environnement ne sont pas à justifier.

# Impact et retombées du projet

***Section en lien avec le critère d’évaluation « Impact et retombées du projet »***

***Pour tous les instruments de financement :***

*Décrire les domaines scientifiques et potentiellement les domaines économique, social ou culturel dans lesquels les résultats du projet auront un impact, à plus ou moins long terme. Détailler les actions relevant des relations entre science et société (ex. intervention dans les médias, participation à des festivals de science…) co-construites avec des professionnels de la culture scientifique, technique et industrielle (i.e. médiateurs, journalistes…) au long du projet et au-delà de sa réalisation.*

***S’il s’agit d’un projet collaboratif (PRC), d’un projet de recherche mono-équipe (PRME) ou d’un projet Jeune chercheur-Jeune chercheuse (JCJC)***

* *Détailler la stratégie envisagée de diffusion et de valorisation des résultats, y compris de potentielles actions de promotion de la culture scientifique, technique et industrielle.*

***S’il s’agit d’un projet collaboratif-Entreprise (PRCE),***

* *Décrire les actions envisagées de transfert de technologie et d’innovation dans le monde socio-économique, y compris de potentielles actions de promotion de la culture scientifique, technique et industrielle.*

***S’il s’agit d’un projet collaboratif-International (PRCI),***

* *Décrire la stratégie envisagée de diffusion et de valorisation des résultats, y compris de potentielles actions de promotion de la culture scientifique, technique et industrielle; mise en évidence de la valeur ajoutée de la coopération européenne ou internationale et de l’apport de cette collaboration à la communauté scientifique française.*

# Bibliographie

***Section en lien avec le critère d’évaluation « Qualité et ambition scientifique »***

*Lister les références bibliographiques de la proposition détaillée relatives à l’état de l’art.*

*Veiller à renseigner des références utilisables, i.e. incluant les premier.e.s co-auteurs et co-autrices, le titre complet, le titre de la revue, l’année, etc. Vous pouvez compléter (et non pas remplacer) ces références par le lien « accès ouvert » (« open access ») des articles pour améliorer leur accessibilité aux évaluateurs.*

*Les preprints sont acceptés, en particulier pour le référencement de données préliminaires.*

*Les facteurs d’impact des revues citées ne doivent pas être mentionnés.*

***La bibliographie doit être comptabilisée dans la limite des 20 pages de la proposition détaillée.***

***Un dépôt réussi ne renvoie pas uniquement à la rédaction d’un document scientifique clair, mais aussi à une complétion anticipée et cohérente du site de dépôt «***[***IRIS***](https://iris.anr.fr/fr/login)***». Merci de vérifier, entre autres, les points suivants :***

*□ Le titre en anglais de mon projet est-il bien indiqué dans le champ dédié ? Idem concernant le résumé en anglais de mon projet ?*

*□ Le résumé de mon projet ne comprend-il aucune information qui pourrait entraver le dépôt ultérieur d’un brevet ?*

*□ Le partenariat développé dans le document scientifique est-il conforme au partenariat renseigné en ligne : identité du coordinateur ou coordinatrice, du ou de la responsable scientifique de chaque partenaire, des membres participants aux projets, y compris étrangers dans le cadre d’un projet PRCI ?*

*□ L’aide demandée à l’ANR justifiée dans le document scientifique est-elle bien identique à l’aide demandée à l’ANR complétée sur* [*IRIS*](https://iris.anr.fr/fr/login)*? Dans le cadre d’un projet PRCI, l’aide demandée à l’agence étrangère justifiée dans le document scientifique est-elle bien identique à l’aide demandée à l’agence étrangère complétée sur* [*IRIS*](https://iris.anr.fr/fr/login)*?*

*□ Dans le cadre de l’instrument PRME, ai-je bien les 1.5 ETPR attendus ?*

***Les informations saisies en ligne prévalent sur celles développées au sein du document scientifique si ces deux sources d’informations s’avéraient non-concordantes, y compris si mal renseignées ou manquantes.***

*□ Le formulaire en ligne est-il bien complet à date et heure de clôture ?*

***□*** *Mon document scientifique respecte-t-il la limite des 20 pages autorisées ? Est-il bien au format pdf ? Répond-il aux attendus des critères d’évaluation applicables en étape 2 ? Ai-je bien téléversé la dernière version de mon document scientifique sur* [*IRIS*](https://iris.anr.fr/fr/login) *?*

*□ Les CV du coordinateur ou de la coordinatrice et du ou de la responsable scientifique de chaque partenaire, y compris étranger.e dans le cadre d’un projet PRCI, sont-ils bien complétés sur* [*IRIS*](https://iris.anr.fr/fr/login) *à date et heure de clôture ?*

*□ Dans le cadre d’un projet PRCI : mes partenaires étrangers ont-ils accompli les démarches nécessaires auprès de l’agence de financement étrangère ? (cf. annexes dédiées aux collaborations bilatérales PRCI sur la page Web de l’AAPG2023)*

1. L’ANR se réserve le droit de vérifier ces données. [↑](#footnote-ref-1)
2. L’ANR se réserve le droit de vérifier ces données. [↑](#footnote-ref-2)
3. L’ANR se réserve le droit de vérifier ces données. [↑](#footnote-ref-3)